

Monsieur [REDACTED] a fait connaître à la [REDACTED] qu'il entendait contester les conditions de cette souscription et a réclamé la réparation du préjudice qu'il estime en relation avec les circonstances de cette souscription.

*Aux termes de discussions et de concessions réciproques, mais sans reconnaissance de torts ni de préjudice, les parties ont décidé de régler à l'amiable, par la présente transaction, les difficultés pouvant résulter de ce différend.*

La Caisse d'Epargne de [REDACTED] a proposé à Monsieur [REDACTED] de lui régler une compensation financière afin d'éviter les aléas judiciaires.

Monsieur [REDACTED] agissant en connaissance de cause après avoir disposé du temps nécessaire pour apprécier l'offre de la Caisse d'Epargne de [REDACTED] et s'informer sur la portée de ses droits auprès des Conseils de son choix, a fait connaître à la Caisse d'Epargne de [REDACTED] qu'il acceptait son offre transactionnelle aux conditions ci-après définies, et ce afin d'éviter les délais, frais et les aléas d'une solution judiciaire.

## **Article 2 Engagements de Monsieur [REDACTED]**

Monsieur [REDACTED] qui reconnaît l'existence de l'aléa judiciaire, souhaite éviter les tracas, délais et risques d'un recours judiciaire, accepte la somme de [REDACTED] à titre transactionnel et reconnaît que le paiement de cette somme mettra un terme définitif à la contestation.

Avant de consentir à la présente transaction, Monsieur [REDACTED] reconnaît avoir disposé librement de la faculté de consulter tout conseil de son choix afin d'être éclairé sur ses droits et sur la portée de la transaction offerte.

## **Article 3 Confidentialité**

Les parties conviennent que la présente transaction ainsi que son contenu resteront strictement confidentiels.

La partie qui manquerait à son obligation de discrétion s'exposerait à voir sa responsabilité engagée par l'autre partie et à indemniser cette dernière de l'entier préjudice pouvant résulter de sa défaillance.

## **Article 4 - Transaction**

Sans reconnaissance par chacune des parties du bien-fondé des prétentions de l'autre, le présent accord vaut transaction au sens des articles 2044 et suivants du Code Civil.

L'article 2044 du Code civil est ainsi libellé :

*« La transaction est un contrat par lequel les parties terminent une contestation née ou prévient une contestation à naître.*

*Ce contrat doit être rédigé par écrit. »*

En conséquence, le présent protocole règle définitivement et sans réserve entre Monsieur [REDACTED] et la Caisse d'Epargne de [REDACTED], tout litige né ou à naître relatif aux causes de la contestation.

En outre le présent protocole emporte renonciation des parties à tous droits, actions ou prétentions de ce chef. Il a, entre les parties, l'autorité de la chose jugée, conformément à l'article 2052 du code civil et ne peut être attaqué ni pour cause d'erreur ni pour cause de lésion.

L'article 2052 du Code civil est ainsi libellé :

*« Les transactions ont, entre les parties, l'autorité de la chose jugée et en dernier ressort. Elles ne peuvent être attaquées pour cause d'erreur de droit ni pour cause de lésion. »*

Fait à [REDACTED], le [REDACTED] 2008 en 2 originaux dont un a été remis à chacune des parties qui le reconnaît.

**Monsieur [REDACTED]**

**Pour la Caisse d'Epargne de [REDACTED]**

Signature précédée de la mention  
" Bon pour acceptation "

Signature précédée de la mention  
" Bon pour acceptation "